

SNUipp - fsu

Hors de France

Circulaire n° 9 – 5 décembre 2005

1- CTP de l'AEFE: REPORTE en janvier !

Le Comité Technique Paritaire de l'AEFE prévu pour le 6 décembre est reporté en janvier (en principe le 12 janvier). Devant l'absence de documents préparatoires (due à une panne informatique, selon la version officielle), deux jours avant la réunion, les représentants du SNUipp ont fait connaître leur mécontentement à la direction de l'Agence qui a convenu que cette réunion ne pouvait être préparée sérieusement dans ces conditions. Le CTP reporté devrait également étudier la carte scolaire des résidents.

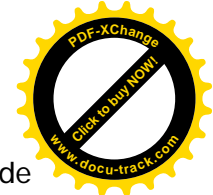
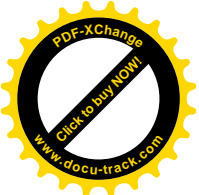
La liste, déjà longue, des questions diverses que nous avons posé (et qui attendent des réponses précises de la part de la direction), ne cesse de s'agrandir...

2- Circulaires A.E.F.E

Vous trouverez ci-joint les circulaires suivantes : celle de 1994 concernant l'organisation de la vie scolaire, les conseils d'école et d'établissements que vous êtes nombreux à nous demander régulièrement, et celle toute récente concernant le non-renouvellement éventuel des contrats de résidents. A la suite des événements de l'année passée et de notre grève du 31 mai, la directrice de l'AEFE avait promis, à plusieurs reprises, la diffusion de cette lettre à destination des postes et des chefs d'établissements concernant la procédure à respecter en cas de non-renouvellement des contrats de résidents. La voilà. Toutefois, elle ne répond pas à la question de fond que nous avons posé : la consultation des commissions paritaires et le respect des droits à la défense des collègues dans une telle situation...

3- Actions

En Tunisie, suite à la mise en place d'une nouvelle taxe sur les véhicules par les autorités tunisiennes, les collègues demandent une augmentation plus conséquente de l'SVL ou une exonération. Devant l'absence de réponse et les reports de réunions un préavis de grève a été déposé.



En Chine, le passage de l'établissement en gestion directe au 1^{er} janvier continue de susciter des interrogations et des inquiétudes pour nos collègues en contrat local. Un préavis de grève avait été déposé pour le 1^{er} décembre devant l'absence de réponse écrite de l'Agence - depuis des mois -, il a été levé à la réception d'un modèle de nouveau contrat (2 jours avant la grève... !). Mais certains points du contrat restent à clarifier, malgré la tenue d'une première réunion le 29 novembre et des propositions de réaménagements. Les collègues souhaitent donc avoir le temps nécessaire à une étude approfondie et pouvoir négocier les points qui restent imprécis. Un nouveau préavis de grève a été déposé pour le 13 décembre (reconductible le 14 et le 15) pour faire cesser les pressions et les intimidations et permettre un dialogue serein. Une nouvelle réunion des collègues le 9 décembre permettra d'apprécier l'évolution de la situation. Une rencontre devrait avoir lieu avec le secrétaire général de l'Agence en visite à Pékin.

4- TOM : recrutement Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna

Le groupe de travail préparatoire à la CAPN se tiendra le 13 décembre. A ce jour, 8 postes seraient à pourvoir en Nouvelle Calédonie (1 poste option D, 5 postes option F, 2 postes de directeurs adjoints de SEGPA) et 1 à Wallis et Futuna (option D ou E). Les collègues qui nous ont envoyé une fiche de contrôle syndical seront prévenus directement des résultats du groupe de travail.

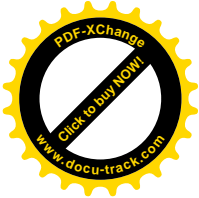
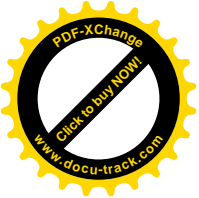
5- Rencontre avec l'ADFE

Le SNUipp Hors de France a rencontré, à sa demande, une délégation de l'ADFE (association démocratique des français de l'étranger) conduite par son nouveau président, M. Nicouleau. Cette rencontre a permis un échange de vues très intéressant sur la situation de l'AEFE (et les risques que nous pointons tous), des établissements du réseau et des personnels. Nous avons notamment attiré l'attention de nos interlocuteurs sur la situation des enfants en difficulté et l'urgence du travail à mener pour construire des solutions, ainsi que sur la dégradation des conditions de vie des personnels (I SVL, frais de scolarité et avantage familial,...)

L'ADFE prépare une plateforme et des propositions qu'elle souhaite mettre en débat avec toutes les forces progressistes (partis, associations, syndicats,...) présents à l'étranger. De nouvelles rencontres pour approfondir les réflexions doivent donc avoir lieu, auxquelles le SNUipp participera, en toute indépendance, avec la volonté de dégager des perspectives de progrès pour les personnels et l'ensemble du réseau.

[Elections AFE](#)

Nos interlocuteurs ont attiré notre attention sur les prochaines élections à l'Assemblée des Français de l'Etranger qui auront lieu au printemps prochain pour les pays d'Europe et d'Asie. Pour pouvoir participer à ces élections, les collègues et les citoyens français de ces zones doivent être inscrits ou se faire inscrire sur les listes électorales avant le 20 décembre. S'ils veulent pouvoir voter par correspondance (ce qui permet de recevoir le matériel électoral chez soi, et de ne pas oublier le vote...), il faut également le signaler avant cette date.



6- Indemnités péri-éducatives

Vous trouverez ci-joint les nouvelles valeurs des indemnités péri-éducatives au 1.11.2005, suite à la revalorisation de la valeur du point d'indice Fonction Publique.

7- informations diverses

A – renouvellement de détachement

Remplir les imprimés (disponibles sur le site de l'AEFE) et les renvoyer avant le 31/01/2006 aux services des personnels de Nantes (par la voie hiérarchique)

B – retraite

Les collègues qui désirent faire valoir leurs droits à retraite doivent le faire au plus tard le 28/02/2006. Pour cela, ils doivent faire une demande de réintégration auprès de leur département d'origine en précisant que c'est pour admission à la retraite, Les collègues qui souhaitent demander une prolongation au-delà de l'âge où ils peuvent faire valoir leurs droits (55 ans pour les instituteurs et 60 ans pour les PE) doivent faire parvenir leur demande à Nantes avant le 15 janvier 2006. Cette demande doit recueillir l'avis de la CCPLA.

Pensez à nous renvoyer un double des dossiers pour la CCPCA.

C- temps partiel

Les demandes doivent recueillir l'avis de la CCPLA et être parvenues à Nantes avant le 15 janvier 2006.

Nous rappelons qu'il faut que toutes les demandes soient examinées en CCPLA, même celles qui ne sont pas à priori considérées dans la circulaire. Il arrive régulièrement qu'en CCPCA le dossier évolue et des cas « à priori » impossibles, le deviennent...

Rappelons aussi, la nécessité de procéder à un vote en CCPLA pour les demandes des collègues, de manière à ne pas avoir un avis, favorable, défavorable ou partagé, de la CCPLA au moment de l'examen en CCPCA...

Pensez à nous renvoyer un double des dossiers pour la CCPCA.

D – mutations internes

Les demandes de mutations internes à l'intérieur d'un même pays doivent aussi parvenir à Nantes avant le 15 janvier 2006. Ils doivent aussi recueillir l'avis de la CCPLA.

Toutes les demandes doivent être examinées. L'Agence demande aux agents d'avoir fini leur premier contrat pour accorder une mutation interne, mais l'expérience montre aussi qu'il est possible d'obtenir de telles mutations (motivées) avant les 3 ans.

Le SNUipp considère que les collègues, comme en France, doivent pouvoir muter quand ils en ont besoin.

Pensez à nous renvoyer un double des dossiers pour la CCPCA.

E – validation de services

Il est possible pour les titulaires de l'éducation nationale de faire valider les 3 mois de disponibilité accomplis comme « faux résidents » si ceux-ci sont effectués dans un établissement à gestion directe uniquement.

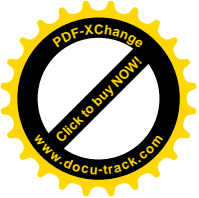
Pensez à le signaler aux collègues concernés.

Circulaire de l'AEFE 2967 du 31/08/2001

Paris, le 10 décembre 2005

Philippe DONADIEU – Philippe SEVERAC

Gwenaëlle DENIS – Christophe LE BOLC'H – Jean-Marc STEPHANI



INDEMNITES PERI - EDUCATIVES

Au 1^{er} novembre 2005

1- Enseignement, étude surveillée, surveillance (Décret n°66-787, Arrêté du 11.01.1985)

	Taux de rémunération de l'heure		
	ENSEIGNEMENT	ETUDE SURVEILLEE	SURVEILLANCE
Tâches	- cours de vacances - cours post scolaires		- cantine dans et hors établ - garderies d'enfants - récréations avant les études surveillées
Instituteur	16,67€	15,00€	10,00€
P.E classe normale	18,74€	16,87€	11,25€
P.E hors classe	20,62€	18,56€	12,37€

2- Activités péri-éducatives (Décret n°90-807)

	Taux de vacation horaire
Définition des tâches	- accueil et encadrement en dehors des heures de cours - activités à caractère sportif, artistique, culturel, scientifique ou technique, ou dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique ministérielle à caractère social et prévues dans le projet d'établissement ou d'école
Enseignant (quelque soit le grade)	22,74€
Personnel d'éducation (quelque soit le grade)	22,74€
Personnel de documentation (quelque soit le grade)	22,74€

3- Classes de découvertes (Arrêté du 06.05.1985)

	Vacation journalière
Elément forfaitaire	4,57€
Montant variable pour travaux supplémentaires < 230% du SMIC	18,47€
Sous total A	23,04€
Avantage en nature à déduire, égal à la valeur de la nourriture	= B*
Total de l'indemnité	= A - B

* l'Agence précise pour cet avantage en nature « à produire par l'établissement »... on a tout de même vu des établissements déduisant à ce titre des sommes qu'il n'avait pas eu à payer ni à prendre en charge...

Rappel : MAXIMUM : 21 jours dans l'année (de l'arrivée au lieu de séjour au jour précédant le départ du lieu de séjour)